

COMPTE-RENDU SUCCINCT
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022 À 18H00
Espace Agnès Sorel - Loches

Étaient présents en qualité de conseillers titulaires et suppléants : Christophe ADJADJ, Michel ALONSO, Marc ANGENAULT, Anaïs AVRIL (de la délibération 1 à 10), Étienne ARNOULD, Francis BAISSON, Nathalie BARRANGER, Christine BEFFARA, Jacques BRANA, Marie-Thérèse BRUNEAU, Thierry BUSSONNAIS, Jean-Louis CHAMPIGNY, Gilles CHAPOTON, Jean-Paul CHARRIER, Dominique COINTRE, Marc DE BECDELIÈVRE, Manon DELORME, Éric DENIAU, Cécile DERUYVER-AVERLAND, Gérard DUBOIS, Pascal DUGUÉ, Christophe DUJON, Jean-Louis DUMORTIER, Marie-Laure DURAND, Dominique FRELON, Jean-Jacques GABILLET, Jean-Claude GALLAND, Maryse GARNIER, Frédéric GAULTIER, Serge GERVAIS, Valérie GERVÈS, Chantal GUERLINGER, Alain GUERIN, Michel GUIGNAudeau, Gérard HÉNAULT, Franck HIDALGO, Chantal JAMIN, Nisl JENSCH, François-Xavier KISTNER, Madeleine LAROCHE, Michel LAVERGNE, Christophe LE ROUX, François LION, Gérard MARQUENET, Dominique MAURICE, Patrick MERCIER, Philippe MÉREAU, Bernard MÉREAU, Bruno MÉREAU, Catherine MERLET, Sophie MÉTADIER, Jean-Jacques MEUNIER, Vincent MEUNIER, Éric MOREAU, Alain MORÈVE, Adrien PAINCHAULT, Patrick PASQUIER, Jacky PÉRIVIER, Joël PINGUET, Anne PINSON, Didier RAAS, Pascal REAU, Jean-Louis ROBIN, Alain ROCHER, Marie RONDWASSER, Marie-Nicole SUZANNE, Martine TARTARIN, Nicole THIBAUT, Louis TOULET, Frédéric VAILLANT, Sylvie VELLUET, Élisabeth VIALLES.

Pouvoirs : Anaïs AVRIL à Gérard DUBOIS (de la délibération 11 à 17), Jacky CHARBONNIER à Éric MOREAU, Franck GEORGET à Valérie GERVÈS, Monique GONZALEZ à Chantal GUERLINGER, Joël MOREAU à Michel LAVERGNE, Frédérique LACAZE à Anne PINSON,

Étaient absents et excusés : Henri ALFANDARI, Anaïs AVRIL (de la délibération 11 à 17), Loïc BABARY, Patrick BOURDAIS, Jean-Luc BUSIN, Maryline COLLIN LOUAULT, Jean-François CRON, Pascal DEBAUD, Michel DUGRAIN, Bernard GAULTIER, Jean-Paul GAULTIER, Charlie GILLET, Régis GIRARD, Micheline GOUGET, Jacqueline HUCHET, Caroline KRIER, Frédérique LACAZE, Marie-Eve MILLON, Joël MOREAU, Pascale MOREL, Yannick PÉROT, Bernard PIPEPEREAU, Annie PUSSIOT-CRAVATTE, Régine REZEAU, Jacky CHARBONNIER, Jean-Marie VANNIER, Bernard HENRY.

Secrétaire de séance : Michel GUIGNAudeau

La séance est ouverte à : 18h15

La séance est levée à : 23h00

1. **Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la Communauté de communes pour les exercices 2017 à 2020 : Présentation et débat**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat relatif au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur les comptes et la gestion de la communauté de communes pour les exercices 2017 à 2020 qui a été organisé en séance.

2. **Budget principal : création d'une autorisation de programme pour le désenvasement de la base de loisirs de Chemillé-sur-Indrois**

Après délibération et l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme intitulée « Désenvasement du lac de Chemillé-sur-Indrois et travaux annexes » pour une durée de 3 ans à partir de 2023 et d'un montant global de 2 358 986 € TTC selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'équipement n°100 – Fonction 831 (budget principal).
- **DIT** que l'échéancier ci-dessus pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.

- **PREND** acte que les dépenses d'études et de travaux préalables à la mise en œuvre de cette autorisation de programme, d'un montant prévisionnel de 101 528 € TTC, subventionnées à hauteur de 57 089 € par le Département d'Indre-et-Loire, ont été inscrites au budget primitif du budget principal 2022 en section de fonctionnement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Budget annexe développement touristique et économique : création d'une autorisation de programme pour le développement touristique de la base de loisirs de Chemillé-sur-Indrois

Après délibération et l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme intitulée « Développement touristique du lac de Chemillé-sur-Indrois » pour une durée de 4 ans à partir de 2022 et d'un montant global de 2 741 865 € TTC selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'équipement n°303 – Fonction 95 (budget annexe développement économique et touristique).
- **DIT** que l'échéancier ci-dessus pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Office du Tourisme communautaire – Loches Touraine Châteaux de la Loire : avis sur le budget 2022 – Subvention 2022

Après délibération et la majorité, le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** une subvention à l'Office de Tourisme communautaire Loches Sud Touraine à hauteur de 395 000 € au titre de l'année 2022.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal sur le compte 67442.95.

5. Budget principal : vote du budget primitif pour 2022

Après délibération et la majorité, le Conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2022 du budget principal d'un montant total de 32 291 283 €, équilibré comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le versement d'avances remboursables du budget principal vers les budgets annexes des zones d'activité gérées en comptabilité de stocks (Sepmes, Cussay et Draché), pour un montant global de 14 186 € (compte 27638 en dépenses), dans l'attente de l'encaissement du produit des ventes de terrains aménagés, étant précisé que les montants réels de ces avances pourront être inférieurs en fonction de la réalité des écritures effectuées sur les budgets de zones en 2022.
- **AUTORISE** le versement éventuel d'une subvention d'équilibre au budget annexe développement économique et touristique d'un montant maximum de 1 332 667 € (compte 6748).

6. Fiscalité directe locale : cotisation foncière des entreprises et taxes foncières : vote des taux 2022

Après délibération et l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** cette proposition de maintien des taux.
- **VOTE** les taux des taxes directes locales 2022 de la façon suivante :
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 21,53 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,691 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,28 %

7. Budget annexe développement économique et touristique : vote du budget primitif pour 2022

Après délibération et la majorité, le Conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2022 du budget annexe développement économique et touristique d'un montant total de **12 370 691 €** équilibré comme indiqué ci-dessus.

8. Budget annexe eau régie à autonomie financière : vote du budget primitif pour 2022

Après délibération et l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2022 du budget annexe eau régie à autonomie financière d'un montant total de **12 862 552 €** équilibré comme indiqué ci-dessus.

9. Budget annexe assainissement régie à autonomie financière : vote du budget primitif pour 2022

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement régie à autonomie financière d'un montant total de **13 905 250 €** équilibré comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le remboursement au budget annexe eau de la partie des dépenses de personnel afférente au service assainissement.

10. Budget annexe déchets ménagers financement par la TEOM : vote du budget primitif 2022

Après délibération et la majorité, le Conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2022 du budget annexe déchets ménagers financement par la TEOM d'un montant total de **9 110 179 €** équilibré comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le remboursement des charges de personnel du service déchets au budget principal.

11. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : vote des taux 2022

Après délibération et la majorité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les propositions des taux de la TEOM 2022.
- **VOTE** les taux de la TEOM 2022 selon le tableau suivant :

| N° de zone | Tranche | Bases prévisionnelles 2022 | Taux 2022 | Produits attendus |
|------------|---|----------------------------|--------------|--------------------|
| 01 | Tranche 1 CCLD toutes communes sauf Loches Porte à porte | 11 043 533 | 13,26 % | 1 464 372 |
| 02 | Tranche 2 CCLD Loches Porte à porte | 8 216 197 | 9,95 % | 817 511 |
| 03 | Tranche 3 CCLD toutes communes sauf Loches jusqu'à 300 m | 567 222 | 13,04 % | 73 965 |
| 04 | Tranche 4 CCLD Loches jusqu'à 300 m | 169 709 | 9,95 % | 16 886 |
| 05 | Tranche 5 CCLD toutes communes plus de 300 m | 468 728 | 6,61 % | 30 983 |
| 06 | Tranche 6 CCM toutes communes Porte à porte | 3 642 187 | 15,69 % | 571 459 |
| 07 | Tranche 7 CCM toutes communes jusqu'à 300 m | 405 020 | 14,07 % | 56 986 |
| 08 | Tranche 8 CCM toutes communes plus de 300 m | 599 606 | 6,61 % | 39 634 |
| 09 | Tranche 9 CCGL toutes communes Porte à porte | 6 250 302 | 15,69 % | 980 672 |
| 10 | Tranche 10 CCGL toutes communes jusqu'à 300 m | 697 654 | 14,07 % | 98 160 |
| 11 | Tranche 11 CCGL toutes communes plus de 300 m | 457 487 | 6,61 % | 30 240 |
| 12 | Tranche 12 CCTS toutes communes Porte à porte | 12 286 862 | 12,05 % | 1 480 567 |
| 13 | Tranche 13 CCTS toutes communes jusqu'à 300 m | 711 041 | 10,24 % | 72 810 |
| 14 | Tranche 14 CCTS toutes communes plus de 300 m | 769 494 | 7,83 % | 60 251 |
| 15 | Présence installation d'élimination des déchets « La Baillaudière » (1 km autour) | 113 156 | 6,61 % | 7 479 |
| | | | Total | 5 801 975 € |

12. Budgets annexes lotissements et zones d'activités économiques : vote des budgets primitifs pour 2022

Après délibération et la majorité, le Conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre, les budgets primitifs 2022 des 9 budgets annexes de lotissements et zones d'activités économiques gérés en comptabilité de stocks, équilibrés tels que présentés en séance.

13. Avis sur les demandes de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes d'Abilly et du Grand-Pressigny

Après délibération et la majorité, le Conseil communautaire :

- **EMET un avis défavorable** quant aux demandes de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes d'Abilly et du Grand-Pressigny.
- **MOTIVE son avis défavorable** sur la base des éléments présentés en séance.

14. Avis sur la demande d'autorisation d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Sepmes

Après délibération et la majorité, le Conseil communautaire

- **ÉMÉT un avis défavorable** quant à la demande d'autorisation pour l'implantation et l'exploitation de cinq aérogénérateurs et de 2 postes de livraison présentée par la société PARC EOLIEN DE SEPMEs sur la commune de Sepmes.

15. Statuts du Syndicat Mixte de la Manse étendu – Modification de la dénomination

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du Syndicat de Rivières Val de Vienne après contrôle de légalité.

16. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : avenant de prolongation avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le principe du renouvellement du dispositif OPAH et le lancement d'une étude pré-opérationnelle.
- **VALIDE** le projet d'avenant n°2 à la convention OPAH qui permettra après sa signature d'adapter les objectifs de l'opération aux besoins du territoire,
- **VALIDE** les autorisations d'engagement pour l'opération et l'inscription aux budgets de l'exercice en cours et suivants, des crédits nécessaires au versement des aides communautaires complémentaires aux propriétaires privés selon les modalités précisées sur l'annexe 2 du projet d'avenant n°2,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention OPAH de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'appliquer la présente décision.

17. Création d'un comité social territorial commun avec formation spécialisée entre la Communauté de communes Loches Sud Touraine et le CIAS – Nombre de représentants – Paritarisme

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de créer un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes et du CIAS lors des élections professionnelles 2022.
- **DÉCIDE** de confier la présidence du Comité Social Territorial au Président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.
- **FIXE** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- **MAINTIENT** le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité.
- **MAINTIENT** le paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.
- **INSTITUE** une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial.
- **DÉCIDE** de répartir les sièges des représentants des collectivités de la manière suivante :
 - Communauté de communes : 4 sièges
 - C.I.A.S : 1 siège.

Affiché le 03 mai 2022

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine

Gérard Hénault